

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

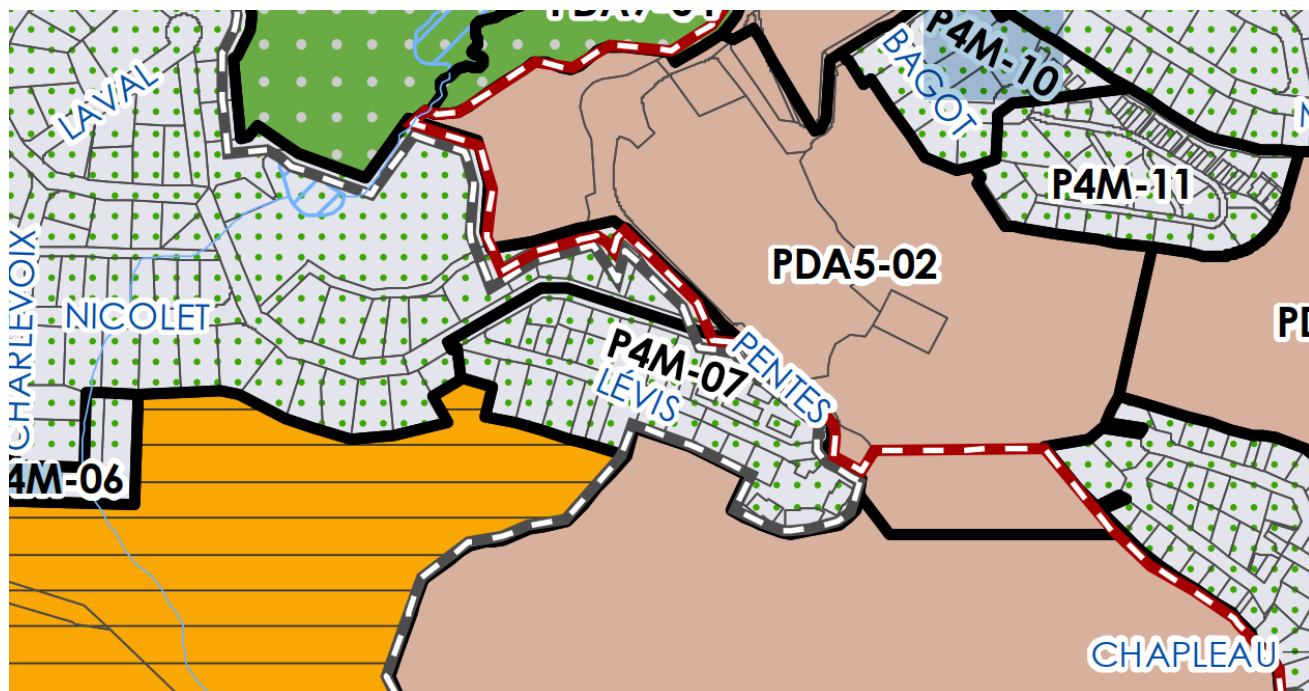
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-22-2021, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES DU GROUPE HABITATION (H) DANS LA ZONE P4M-07, RUE LÉVIS

AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le premier projet de règlement numéro 1037-22-2021, tel que plus amplement décrit ci-après.

Que conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, nous invitons toute personne intéressée à transmettre des questions, des observations ou des commentaires sur ce premier projet de règlement, par écrit, à l'adresse courriel suivante : greffe@bromont.com ou à les déposer dans la boîte aux lettres située près de l'entrée de l'hôtel de ville au 88, boulevard de Bromont, et ce, au plus tard **le samedi 6 mars 2021**.

Le premier projet de règlement 1037-22-2021 vise à permettre la construction de résidences unifamiliales et bifamiliales jumelées dans la zone P4M-07, rue Lévis.



Le projet de règlement 1037-22-2021 est susceptible d'approbation référendaire.

Vous pouvez obtenir une copie de ce règlement pour consultation sur le site web de la ville dans la même section que cet avis public.

Donné à Bromont, ce 5^e jour de février 2021.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate